

POUVOIR ADJUDICATEUR :

Agence de services et de paiement (ASP)

2, rue du Maupas

87040 LIMOGES cedex 1

MP 24-35

Cadre de réponse technique (CRT)

Marché LDA.2026

**Objet :**

Prestations de pilotage, de tierce maintenance applicative et de développement des applicatifs du Lac de données agricoles (LDA)

**Préambule :**

|  |
| --- |
| **Pour rappel, la répartition entre les critères est réalisée comme suit :**   * **30% pour le critère prix,** * **65% pour le critère valeur technique,** * **5% pour le critère développement durable.**   **Les chapitres ci-dessous décomposent les critères valeur technique et développement durable, ainsi que leur cadre de réponse. Dans la mesure où le cadre, le déroulé et l’intitulé des chapitres tels qu’énoncés ci-après sont présents, la production par le candidat d’un document indépendant au cadre Word proposé est possible (ex : PowerPoint).**  **Dans tous les cas, le mémoire technique du candidat ne devra pas dépasser le nombre de pages énoncés ci-après (police ARIAL 10 ou équivalent, intervalle 1) :**   * **Concernant les sous-critères 2.1, 2.2 et 2.3, le nombre de pages ne doit pas dépasser 90.** * **Les réponses apportées dans le cadre du sous-critère 2.4 – « Pertinence de la réponse aux cas pratiques et chiffrage » ne doivent pas dépasser 10 pages.** * **Concernant le critère 3 – Développement durable, le nombre de pages maximum est fixé à 10 pages.** * **Les annexes à fournir par le candidat (cf. ci-dessous) ne sont pas comptabilisées dans le nombre de pages maximum du mémoire.**   **En cas de dépassement du nombre de pages, l’ASP ne prendra pas en compte les pages supplémentaires dans l’analyse de l’offre du candidat.**  **Le candidat est tenu de fournir uniquement les annexes autorisées suivantes :**   * **Le Plan d’Assurance Qualité (PAQ) ;** * **Le Plan d’Assurance Sécurité (PAS) ;** * **Le plan de transition pour la prise de connaissance ;** * **Le plan de réversibilité ;** * **Le RACI ;** * **Les CV des ressources clés, dans la limite et selon les modalités définies au sous-critère 2.3 ;** * **La matrice de compétences ;** * **Des exemples de livrables dans le cadre du sous-critère 2.2.**   **Toute autre annexe transmise ne sera pas prise en compte dans l'analyse de l'offre.**  **Les annexes PAQ, PAS, plan de transition, plan de réversibilité et RACI doivent être fournies dans une version v0 et adaptées au contexte du projet.** |

**VALEUR TECHNIQUE (65%)**

# Sous-critère 2.1 - Compréhension du contexte et des enjeux – note sur 10

Le candidat indique sa compréhension de la stratégie, du besoin, des objectifs et des enjeux en termes de risques, de facteurs clés de succès, de priorisation, de sécurité, de calendrier, etc. démontrant de la bonne appréhension du périmètre de responsabilité, des services à fournir et des prestations à réaliser dans le cadre de l’accord-cadre.

# Sous-critère 2.2 - Pertinence de l’organisation générale, de la méthodologie et outillage associés pour l’ensemble des prestations, du dispositif de sécurité, capitalisation et amélioration continue, et qualité de la réponse aux niveaux de service/indicateurs et au mode de fonctionnement partenarial avec l’ASP ainsi que les autres titulaires des lots (lots 2, 3 et 4 de la procédure MP24-21)

## Pertinence de l’organisation générale et du mode de fonctionnement partenarial avec l’ASP ainsi que les autres titulaires (lots 2, 3 et 4 de la procédure MP24-21) - note sur 10

Le candidat indique sa gouvernance et son organisation générale et détaillée mises en place pour exécuter les prestations prévues à l’accord-cadre (notamment l'articulation entre l'équipe de pilotage, l'équipe cœur et les ressources complémentaires pour des projets structurants). Lorsque le candidat se présente en groupement, il détaille l’organisation au sein du groupement et précise les travaux communs d’ores et déjà réalisés sur des projets similaires, en y apportant les justifications utiles.

Le candidat démontre sa capacité à réaliser des prestations similaires dans des projets opérationnels « en production » qu’il a mis en œuvre chez d’autres clients et basés sur les mêmes technologies que celles prévues au présent cahier des charges.

En complément, le candidat décrit :

* La structure et l’organisation de l’équipe de pilotage proposée à l’accord-cadre. Il précise quel niveau hiérarchique porte la responsabilité contractuelle dans sa propre organisation. Il décrit les missions de chaque profil intervenant dans le cadre du pilotage (directeur de projet, Project Management Officer et Responsable Sécurité des Systèmes d’Information) ;
* En cas de groupement ou de sous-traitance, le candidat présente l’organisation mise en place (mode de fonctionnement en commun / mode de fonctionnement spécifique pour chaque société, etc.), les responsabilités portées par tous les membres du groupement et les interlocuteurs de l’ASP ;
* Une matrice de type RACI adaptée au contexte du projet concernant la réalisation de ses prestations, fournie en annexe en v0 ;
* Le processus d’échange avec l’ASP et les titulaires des lots 2, 3 et surtout 4 de la procédure MP24-21 (les échanges liés aux prérequis aux déploiements, la mise en œuvre et fonctionnement des environnements techniques, la convergence sur l’architecture et l’infrastructure etc.) ;
* Les modalités d’intervention en assistance de l’ASP ainsi que le mode de fonctionnement partenarial avec l’ASP.

## Pertinence de la méthodologie et outillage associé pour l’ensemble des prestations - note sur 10

Pour chaque prestation le candidat décrit la démarche, les méthodes, ainsi que les outils pour la réalisation. Pour chaque livrable, il précise la valeur ajoutée pour l’ASP des éléments proposés.

En particulier, il est attendu les éléments suivants :

* Au titre du pilotage, le candidat décrit la comitologie mise en œuvre, en lien avec le CCTP (fréquence, acteurs, etc.).
* Au titre des outils collaboratifs, le candidat propose des flux de gestion des expressions de besoin, des évolutions, des prestations et livrables documentaires.
* Au titre des prestations de pilotage (P1) et développement (P4 et P5), le candidat décrit les mécanismes de contrôle et de suivi mis en place pour garantir l'efficacité opérationnelle et la performance globale du système d'information dans le cadre des exigences de Design Authority.
* Au titre de la prise de connaissance, le candidat décrit les étapes de réalisation de cette phase, notamment les activités à réaliser pour chacune des parties (Titulaire, ASP, titulaire sortant), les données d’entrée attendues et la charge ASP estimés. Le candidat fournit en annexe le plan de transition pour la prise de connaissance et le plan de réversibilité, dans une version v0 adaptée au contexte du projet.
* Au titre des prestations de développement (P4 et P5), le candidat décrit :
  + les processus, méthodologie et outillage utilisés pour la réalisation des différentes étapes de l’expression de besoin jusqu’à la livraison du développement (études, rédaction des spécifications fonctionnelles et techniques, développement, tests, livraison, recette), afin d’assurer la qualité des développements dans le cadre de la méthodologie d’un cycle en V itératif. Il différencie le cas échéant le processus selon que les prestations soient réalisées par l’équipe cœur (P4) ou au titre de la P5 ;
  + les processus, méthodologie et outillage pour la gestion et la correction des incidents applicatifs ;
  + le dispositif et les engagements mis en œuvre afin d’être souple et réactif, éviter les effets tunnels, au regard de la méthodologie de développement souhaité par l’ASP ;
  + les besoins en termes de chaîne CI/CD en lien avec les exigences du CCTP;
  + les modalités de livraison d’une version applicative au titulaire du lot 4 pour déploiement ;
  + les modalités d’utilisation des codes sources et d’accès en consultation au code et aux données relatives (versionning des sources, accès aux librairies de compilation/test/runtime, éléments de configuration…) à l’ASP ;
  + le processus de réalisation des tests, de mesure de couverture, d’automatisation, etc . ;
  + la manière dont il assure une visibilité complète sur les tests qu'il réalise à l’ASP, en précisant les modalités et la fréquence de communication des résultats, ainsi que les formats de reporting ou de suivi qui seront mis à disposition pour permettre une transparence et un contrôle régulier des tests effectués ;
* Au titre de la prestation P3, le candidat décrit les ressources d’infrastructures (exemple de CPU, RAM, disques etc.) et services associés retenus pour la mise en œuvre de ses environnements en prenant comme base le DAT de l'ASP (voir annexe 3 au CCTP). Le candidat justifie le dimensionnement associé à ces environnements, notamment afin d’assurer la qualité des livraisons ;
* Le candidat décrit l’outillage à mettre en œuvre pour chaque prestation (en intégrant l’outil collaboratif que souhaite imposer l’ASP).

Enfin, le candidat précise l’ensemble des normes et des certifications qu’il s’engage à respecter dans le cadre de l’exécution du présent accord cadre et s’engage à respecter spécifiquement les normes ISO 9001, 27001 (système de gestion de la sécurité de l'information).

## Pertinence de la démarche de capitalisation et d’amélioration continue - note sur 10

Le candidat détaille sa démarche de capitalisation et d’amélioration continue.

À ce titre, il décrit :

* Le dispositif de capitalisation des compétences, des connaissances et des réalisations ;
* Sa capacité à assurer le transfert de connaissance et de compétences au fil de l’eau et à la fin de l’accord-cadre et les modalités associées, que le transfert ait lieu au sein de ses équipes ou de celles de l’ASP. Il présente à ce titre l’outillage de base de connaissance qu’il propose d’utiliser, son apport, les processus d’alimentation, les règles d’accès pour l’ASP et sa réversibilité ;
* Le processus mis en œuvre en termes de fidélisation des ressources, notamment concernant les ressources composant l’équipe cœur ;
* Les actions mises en œuvre au titre de l’amélioration continue permettant de garantir une amélioration de la productivité de l'équipe cœur (ex : mesures prises pour réduire les anomalies au profit du développement de nouveaux projets, dispositif pour améliorer les abaques etc.) ;

En annexe, le candidat fournit en annexe un PAQ dans une version V0, adaptée au contexte du projet.

## Qualité de la réponse aux niveaux de services et indicateurs (engagements et modalités de suivi, hors indicateurs liés au développement durable) - note sur 10

Le candidat décrit le processus et les modalités de mise en œuvre des indicateurs, à l’exception des indicateurs liés au développement durable, et de calcul des pénalités.

À ce titre, il décrit :

* L’ensemble des niveaux de services, engagements et indicateurs, en complément de ceux exprimés par l’ASP ;
* Les hypothèses prises et dispositifs mis en œuvre pour répondre aux niveaux de service ;
* La visibilité donnée sur les travaux, indicateurs et niveaux de services : outils de suivi des indicateurs, indicateurs de pilotage et tableau de bord, modalités de reporting. Le candidat précise notamment les modalités d’accès direct aux outils de suivi par l’ASP et la transparence des modalités de calcul des indicateurs ;
* Son retour d’expérience en termes de suivi des indicateurs et les illustrations sur des projets similaires, en particulier concernant la visibilité qu’il peut donner sur la productivité de l’équipe cœur ;
* Les mécanismes, principes d’escalade et plan d’actions en cas de difficultés ;
* Le processus de suivi des incidents afin de respecter les délais de correction et la visibilité qu’il donne à l’ASP sur l’avancement des corrections.

# Sous-critère 2.3 - Pertinence des équipes et adéquation des ressources (notamment pertinence des niveaux de séniorité) et capacité à gérer et mobiliser les ressources de l’équipe cœur et complémentaires

## Pertinence des équipes et adéquation des ressources (notamment pertinence des niveaux de séniorité) – note sur 10

Le candidat fournit les éléments suivants au titre du sous-critère considéré :

* 10 CV anonymisés maximum fournis selon les modalités suivantes :
  + Chaque CV fait au maximum 1 page (police ARIAL 10 ou équivalent, intervalle 1) et contient les informations suivantes :
    - Intitulé du profil en lien avec les profils définis en annexe financière ;
    - Niveau d’expérience et séniorité associée en lien avec celle définie en annexe financière ;
    - Compétences fonctionnelles et techniques en lien avec les langages et technologies présentées au CCTP et au sein de ses annexes ;
    - Certifications (développement, gestion de projet, sécurité, etc.). Concernant les profils amenés à réaliser les prestations de maintenance et développement (P4 et P5), le candidat précise les certifications Cloudera dont les profils disposent (a minima la certification Cloudera Generalist) ;
    - Illustrations d’expériences similaires réalisées, en particulier sur des marchés publics, des systèmes d’information complexes de type TMA et de développements d’applicatifs en lien avec un lac de données (data engineering, data science etc.) ;
    - Illustrations d’expérience ou de capacité en Software Craftsmanship et écoconception.
  + Les CV devront a minima couvrir les profils attendus par l’ASP selon les modalités définies au CCTP et en annexe financière (ex : profils de la prestation de pilotage et de l’équipe cœur) ;
* La matrice des compétences (par profil, séniorité, spécialité) démontrant ainsi le spectre complet des profils pressentis et le respect de couverture des compétences au regard du périmètre des prestations ; le candidat fait apparaître au sein de cette matrice l’équipe cœur et les profils de pilotage considérés comme des « ressources clés » telles qu’énoncées au sein de la convention de services ;
* La justification du niveau de séniorité proposé pour chaque UO au sein de l’annexe financière par rapport au besoin de l’ASP.

En complément, le candidat indique dans quelles mesures les équipes ayant participé à la rédaction des cas pratiques et les CV présentés seront ou pourront être intégrées à l’exécution des prestations.

## Capacité à gérer les ressources à la hausse pour l’équipe cœur et à mobiliser des ressources complémentaires dans le cadre de la P5 – note sur 10

Le candidat présente le processus mis en œuvre afin de gérer la mobilisation / démobilisation des ressources selon les besoins de l’ASP selon les typologies de profils (chef de projet, directeur de projet, développeur, etc.), en particulier en cas d’augmentation des besoins liés aux prestations de l’équipe cœur ou de réalisation de nouveaux projets structurants.

Le candidat réalise un focus sur les modalités de mobilisation des profils en cas de pic de charge lié à des demandes.

En complément, le candidat présente son processus de gestion de crise. La gestion de crise peut correspondre à une attaque informatique d'ampleur, un incident bloquant conduisant à l'arrêt du système ou la gestion de demande politique urgente nécessitant une réponse immédiate.

# Sous critère 2.4 - Pertinence de la réponse aux cas pratiques et chiffrage – note sur 10

Le candidat répond aux trois cas pratiques associés au présent marché figurant en annexe 2 au règlement de consultation.

Le candidat répond au sein du présent CRT.

Pour chaque cas pratique, l'ASP s'assurera de la cohérence et de la pertinence de la réponse du candidat, notamment au regard des éléments suivants :

* Des unités d’œuvres mobilisées, de leur niveau de complexité et des profils associés (pour rappel, les aspects « financiers » sont notés au titre du sous-critère prix 2, tel que défini au règlement de consultation),
* Du planning présenté ;
* De la description de la réalisation proposée en termes fonctionnels et techniques ;
* Du processus technique détaillé exposé.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE (5%)

# Critère 3 – Impacts environnementaux et sociaux associés aux prestations et pertinence des propositions – note sur 10

Le candidat fournit les éléments suivants au titre du sous-critère considéré :

* *Aspects sociaux et sociétaux en lien avec la réalisation des prestations (dont modalités de réalisation de la clause sociale) :* la capacité du candidat à contribuer de manière significative à la construction de parcours professionnels structurants pour des catégories de personnes éloignées de l’emploi grâce aux prestations lui étant confiées et sa capacité à y intégrer les thématiques d’égalité et de protection des salariés dans la réalisation des prestations confiées.
* *Impacts environnementaux en lien avec la réalisation des prestations :* la capacité du candidat à intégrer dans les modalités de réalisation des prestations lui étant confiées la préservation des ressources et la limitation des impacts (directs et indirects) sur l’environnement, notamment en termes énergétique, d’approvisionnement et de déplacements dans la réalisation des prestations confiées.

L'ASP attend une réponse au sein du CRT et non un renvoi vers des documents annexes.